

Compte-Rendu réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2021

Etaient présents : Mr BESSAC Alain, Maire,
RIGAL Bernard 1^{er} Adjoint, AMAR Fanny 2^{ème} Adjointe,
CIPRIANO Marlène, LAURENS Guillaume, MOULY Louise, MOUTERDE Claire, CABRIT Philippe,
REGOURD Pascal, VIVENS Bernard, LURINE Julien.
Secrétaire : Mr LAURENS Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Monsieur le Maire expose la situation de nombreuses parcelles communales et propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder au classement de ces parcelles privées dans le domaine public communal.

Les parcelles concernées sont :

Montloubet :	D1693 de 16 m ²	- Voirie
La Fage :	A658 de 17 m ²	- Voirie
	A660 de 31 m ²	- Voirie
	A662 de 4 m ²	- Voirie
	A663 de 32 m ²	- Voirie
	A157 de 35 m ²	- Voirie
Serieyssols :	D1575 de 756 m ²	- Voirie
Fonbonne :	C562 de 7715 m ²	- Salle d'animation Stade équestre
	C748 de 3387 m ²	- Salle d'animation Stade équestre
La Roque :	D1440 de 1362 m ²	- Tennis
	D1686 de 206 m ²	- Vestiaire
	D278 de 4310 m ²	- Terrain de Foot
	D1345 de 3330 m ²	- Terrain de Foot
	D1348 de 575 m ²	- Terrain de Foot
	D1384 de 217 m ²	- Terrain de Foot
	D1382 de 266 m ²	- Terrain de Foot
La Capelle-Bleys :	D81 de 1517 m ²	- Cour école + Terrain de sport
	D1509 de 212 m ²	- Voirie
	D886 de 1860 m ²	- Voirie Lotissement « La Fontaine »
	D1588 de 2687 m ²	- Jardin public cimetière
	D1581 de 1224 m ²	- Jardin public cimetière
	D1586 de 1350 m ²	- Jardin public cimetière
	D1584 de 8 m ²	- Cimetière
	D1585 de 801 m ²	- Cimetière
	D29 de 1600 m ²	- Cimetière
	D75 de 530 m ²	- Eglise + Sacristie

D1729 de 154 m2	- Mairie
D1730 de 56 m2	- Voirie
D1731 de 82 m2	- Salle de réunion + Archives
D1732 de 197 m2	- Voirie
D1733 de 250 m2	- Atelier et garage communal
D1734 de 1099 m2	- Voirie
D1735 de 1006 m2	- Voirie
D1737 de 480 m2	- Jardin public
D1738 de 1353 m2	- Ecole + Cour + Salle des fêtes
D1739 de 116 m2	- Voirie

Puech de St-Jean : **ZC105** de 2447 m2 - Aire de repos et de covoiturage La Peyrière

Les Capelles : **ZC88** de 834 m2 - Voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Demande et valide le classement en domaine public de ces 38 parcelles,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.**

VENTE DE TERRAINS DU MAL (PARCELLE N°D183) ET DE LA COSTE (PARCELLES N°D223 ET D224)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la vente de 3 parcelles communales situées au Mal (terrain agricole) et à La Coste (taillis). Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre ces terrains à la SAFER Occitanie.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **décide la vente des terrains suivants à la SAFER :**
 - * **Le Mal - Parcelle cadastrée n° D183 de 8145 m2**
 - * **La Coste - Parcelles D223 de 3545 m2 et D224 de 915 m2,**
- au prix de 6 000 euros TTC l'ensemble, hors frais de notaire,**
- **précise que les frais de SAFER et de notaire seront à la charge du futur acquéreur,**
- **autorise Monsieur le Maire, le 1er Adjoint ou la 2ème Adjointe en cas d'absence du Maire, à effectuer les démarches nécessaires à cette transaction et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de ces parcelles.**

QUESTIONS DIVERSES

-Ecole :

Compte-rendu du conseil d'école du 22 Juin 2021 : peut-être 1 demi-poste supplémentaire à la rentrée, piscine en Mai-Juin 2022, potager, médiathèque plus présente à la rentrée.

Absence de Mme Régine VAN PUTTEN pour maladie depuis le 17 Mai, avec prolongation jusqu'au 28 Juillet 2021 : Mme Kelsey VAN'T GOOR a été recrutée en CDD pour la remplacer, du 18 mai au 30 juin 2021.

-La Commune de Rieupeyroux a acheté une balayeuse. La Commune de La Capelle-Bleys l'utilisera quelques jours : convention à signer.

-Devis de l'Entreprise NOST SERVICES – Mr LE BERRE pour le remplacement des ouvertures de la véranda du restaurant Le Douzoulet : 14 000 € HT

-Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour les assurances couvrant les risques statutaires (personnel communal) : le Conseil Municipal donne son autorisation pour la participation.